dans la réponse que j'envoyé l'an dérnier 1732. sur la quéstion proposée, parlant
de ce jeune homme que j'ay guerri d'un grand absces qu'il avoit au foye, j'ay dis que dans
les pansemens que je luy fis ie n'y mis point de tentes ny de bourdonnets, que j'ay quitté
depuis longtemps l'usage de ces instrumens de fatalité. céla est tres vray car depuis 36. ans
que je suis établi il y en a 25. que j'ay abandonné en toutes sortes de playes les tentes et tous
autres dilatans ne m'en sérvant comme je l'ay déja marqué dans mes raisons touchant la
quéstion qui fût proposée l'année dérnière, que pour empêcher la reünion des incisions frai
ches, pour contenir et apuyer les astringens, pour arrêter les hémorrhagies, et quand il est néce
ssaire de tenir les chairs dilatées pour faire à des os découverts ou cariez les opérations qu'ils
demandent. J'ajoûte aujourdhuy sur le fait de la quéstion proposée en cétte présente année
1733. que les tentes et autres dilatans sont encore convenables quand l'on doute ou que l'on scait
qu'il est reste qu'il est résté quélque corps étranger dans les playes d'ou la nature tâche de les chas
sér par leur orifice, mais ces dilatans ne doivent point être faits de charpie, il faut luy substitu
ér l'eponge preparée ou la moëlle de sureau, ou bien la racine de gentiane, l'on les met seulement
entre les bords de la playe lesquels ils dilatent assez pour donner un libre passage à ce qui doit sortir,
je préfére néanmoins toûjours les incisions et ie ne me sers de ces dilatans qu'aux polterons qui
tremblent à la veuë des ciseaux et bistourys. enfin on se sert encore de tentes lorsqu'on ne veut pas
pérmettre au sang ou au pus de sortir tout à coup comme dans les empyêmes. pour moy toutes les
fois que j'ay eû cétte operation à faire soit aux playes ou l'ouvérture étoit haute, et la poitrine
pleine de sang, soit pour des amâs et abscez formez dans le thorax ensuite des pleurésies et périp
neümonies, j'ay toûjours vuidé tout d'un coup tout le sang ou pus dont la poitrine étoit remplie et le
diaphragme surchargé sans que l'air ait causé de coagulation, de suffocation, ny de syncope,
et ces pérsonnes la ont été en peu de temps si parfaitement guéries qu'elles sont encore éxtantes et
se portent bien. ce que j'obsérve aprés mon opération faite, c'est de me servir de tentes le premier
jour; cétte prévoyance est nécéssaire, parceque la plevre pourroit se reünir étant fraichement
incisée, et on seroit contraint de retourner à l'opération le jour d'aprés. voila selon moy, tous
les differens cas ou l'on peut tirer des aventages de l'usage des tentes et autres dilatans, Mais les
inconvénients, désordres et accidents qui arrivent de leurs abus, sont si pernicieux et en si
grands nombres que je ne pourrois les tous éxposér en un volume, ainsi pour abreger je di
ray que les playes d'instrument trenchant doivent être d'abord reünies, par conséquent les ten
tes et autres dilatans y sont éxtremement nuisibles. aux playes contuses ou l'on foure des tentes
ou des bourdonnets, loin de guérir, il y survient encore de nouvelles contusions, l'inflam
mation, la fievre, la douleur et quantité d'autres accidens s'y joignent, et par cette mauvaise et
abominable manoeuvre le bléssé court grand risque. Les playes ou il y a des corps étrangérs à fai
re sortir, si l'on se sert de tentes ou de bourdonnets, ils les retiendront et les forceront à changér de pla
ce ou à se cantonnér plûtôt que de sortir. aux playes profondes, les tentes et autres dilatans y atti
rent une multitude d'accidents insurmontables, surtout lorsqu'ils s'y pérdent ou cachent. aux
playes de poitrine soit par armes tranchantes ou à feu, les tentes empêchent la reünion, renouve
llent l'hémorrhagie, et en dilatant la plevre, y éxcitent l'inflammation, si ces tentes sont un peu longues
et qu'elles touchent les poûmons, elles les meurtrissent, font supurer leur membrane, endommagent
leur substance, elles augmentent toûjours la solution de continuité, elles causent par leurs irritati
ons des fluxions, et d'horribles suppurations qui se términent en fistules incurables, elles conduisent
outre ~~cela~~ tout cela, les bléssez à la toux, à l'asthme, et enfin à la phthisie. les playes des reins, des vei
nes émulgentes, des uretéres, de la vessie, ausquelles on se sert de tentes, on ne doit en attendre que des fis
tules incurables. les playes des articles ou l'on introduit ces diaboliques instrumens, sont d'une tres longue,
tres difficile, et tres périlleuse cure, car il survient ordinairement une altération des tendons, des nerfs, et
de toute la partie avec une foiblesse qui dure autant que la vie. les playes des éxtremitez ausquelles
l'on met ces maudites tentes, leurs nerfs tombent dans une entiére dissolution accompagnée de l'impuis
sance des membres, sans parler des convulsions et autres accidents insurmontables et souvent mortéls.
aux playes d'armes à feu, l'usage des tentes et autres dilatans y est tres pernicieux, ils s'opposent au passa
ge des matiéres, les retiennent dans les playes, renouvéllent l'hémorrhagie aprés la chûte de l'escha
rre, meurtrissent les nouvelles chairs rengendrées sur les orifices des vaisseaux blessez, ils s'oppo
sent aussi à la séparation de l'escharre, à la résolution des parties contuses, à la décharge et au dé
gagement de tout ce qui y est interréssé. aux playes ou les os sont simplement découverts sans
estre alterez ny cariez, il faut les déffendre des attaques de l'air, et en procurer la reünion le
plustôt qu'il sera possible, car si on les bourre de tentes ou de bourdonnets, l'éxfoliation sera
absolument inévitable. aux fractures avec playes, si on les rempli de tentes, de bourdonnets,
ou de tampons, l'on n'en doit attendre que la pérte du membre, il ne faut point aussi les dilatér
par aucunes incisions. comme j'ay autrefois travaillé l'espace de six années entiéres et consé
cutives, à la charité, sous le trés illustre Monsieur Marêchal qui en étoit chirurgien en
chéf, je me souviens qu'en l'an 1693. le cochér de mr l'evêque d'Etré, appéllé la valeur, fût
apporté dans cét hopital, il avoit les deux os de la jambe gauche cassez avec playe, l'éxtremité
inférieure du tibia sortoit de la playe, et passoit sur l'autre, de la longueur de trois travérs de doigt
s,

Le tres célébre Monsieur Marêchal fit faire les extentions et contre extentions par des personnes fortes, et il réduisit le tout, il ne fit aucune incision, et la playe ne fût pansée que avec un simple plumaceau que je fis et que je trempé par son ordre, dans l'esprit de vin, cette playe fût à la vérité pansée tous les jours une fois, elle guéri parfaitement en peu de temps, et cette jambe étoit aussi droite et aussi longue que la saine, de sorte que Au bout de 50. jours le cocher s'en retourna chez son évêque, sans bâton et sans boiter le moindrement. L'on doit donc bannir de toutes sortes de playes, et en quelques parties du corps qu'elles puissent estre, depuis la tête jusqu'aux pieds, les tentes, les dilatans, les sètons, et les tamponages, parce qu'ils sont tous tres opposez et entiérement nuisibles à la réünion des playes tant simples qu'aux plus compliquées, leur séjour occasionne toûjours les épanchements, les abondantes suppurations, les sinus et les fistules. il faut toûjours réünir le plus promptement qu'il sera possible, les playes, aprés en avoir tiré les corps étrangers s'il y en a, et ne point faire comme quantité d'ignorans et fripons chirurgiens qui font les pansements de leurs playes avec des tentes et des bourdonnets tres dures qu'ils fourent avec force, au lieu de raprocher les lévres des playes pour les réünir. ces mêmes chirurgiens, lorsqu'ils traitent des playes dont l'entrée ne leur pérmet pas d'y pouvoir introduire des bourdonnets, ils les dilatent pour les remplir de ces bourdonnèts et en mettre autant déhors que dedans, et moy au contraire je les dilate pour en éviter l'usage, car leur application aussi bien que celle des tentes, outre la douleur qu'elle cause aux bléssez, occasionne des désordres et des accidents térribles et produit des effets tres pérnicieux parceque ce sont des corps étrangers que la nature ne peut souffrir quelques petits et mols qu'ils soient. voila tout le bien et le mal que j'ay à dire des dilatans et des tentes, et la justice que je me sens obligé de leur rendre, laissant à part les manchots, les jambes de bois, et les morts provenuës de leurs usages.

CHIRURG...
6

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Ponçenard

Maître chirurgien demeurant à Murlssange baillage de beaune en bourgogne.

Je seray à Méssieurs de l'académie leur serviteur toute ma vie.

n°. 4. reçu le 3. avril 1783